

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARMEMENT

DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 20/09/16  
N° 117227 DGA/DO/S2A

DECISION

Affaire suivie par :  
Pascal Renaut  
Tél.: 0988670749

portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres (service des achats d'armement de la direction des opérations)

Le chef du service des achats d'armement

- VU : Le code des marchés publics ;
- VU : Le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 modifié autorisant le ministère de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU : Le décret n°2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU : L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU : L'instruction n°0029S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés et accords-cadres (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

**Décide :**

**Article 1 :**

Dans la limite des attributions du service des achats d'armement et dans la limite des compétences qui leur sont confiées au sein du service précisées dans l'instruction S-ACH n°0029, délégation est donnée pour signer au nom du chef du service des achats d'armement, les actes relatifs à la passation, la conclusion et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres pour lesquels cette instruction mentionne qu'une délégation de signature est octroyée ou nécessaire, aux personnes suivantes :

**AUTORITE SIGNATAIRE DE MARCHES**

ICETA Olivier PEPIN

**PRESIDENT DE COMMISSION DE CONTROLE INTERNE DES CONTRATS BALARD**

ICT Laurent MICHOUX

IPETA Peggy BOUR

**CHEFS DE DIVISION ACHATS ET ADJOINTS CHEFS DE DIVISION ACHATS**

ICA Thomas LUIZARD

**Article 2 :**

Dans la limite des attributions du service des achats d'armement et dans la limite des compétences qui lui sont confiées au sein du service délégation particulière est donnée à l'ICA Thomas Luizard pour signer au nom du chef du service des achats d'armement :

1) tout ordre de service (quel que soit le montant du marché ou de l'accord-cadre) pour la réalisation des prestations des marchés publics et accords-cadres du service, autre que ordre de service de modification technique ou ordre de service d'affermissement de tranche (traités dans l'instruction S-ACH n°0029) , notamment :

- les ordres de service fixant la date de début des travaux ou fixant les périodes d'accessibilité à des sites du ministère de la Défense (bâtiments de la Marine nationale compris)
- les ordres de service précisant les moyens (matériel(s), document(s), logiciel(s) ou support(s) d'information) appartenant à l'Etat qui peuvent être mis à disposition du titulaire en cours d'exécution des marchés publics et accords-cadres.

2) les appels en garantie émis sur les marchés publics et accords-cadres du service quel qu'en soit le montant.

3) les bons de commande dont le montant est inférieur à 1 M€ HT (hors bons de commande ou commandes sur provision) émis au titre des marchés publics et accords-cadres du service.

4) Les commandes ou bons de commandes sur provision émis au titre des marchés publics et accords-cadres du service et dont le montant est inférieur au maximum des deux montants suivants : 500 k€ HT ou 10% du montant maximal de la part « provisionnelle » du marché considéré.

**Article 3 :**

Ces délégations ne peuvent être pas subdéléguées. Elles prennent fin en cas de disparition de la (ou des ) attribution (s) en vertu de laquelle (ou desquelles) la personne a reçu délégation.

**Article 4 :**

Des délégations particulières postérieures peuvent venir modifier la présente décision.

Fait à Paris, le 13/03/2016

L'ingénieur général de l'armement,  
François COJAN  
Chef du Service des achats d'armement



**Diffusion intérieure**

DO/S2A ADJOINTS  
DO/S2A ASM  
DO/S2A PCC  
DO/S2A/DA-AMS  
DO/S2A/DA-ACE  
DO/S2A/DA-ESIO / HORUS  
DO/S2A /DA-HMI  
DO/S2A /DA-NAV / COE  
DO/S2A /DA-TER NBC  
DO/S2A /DA-ETR  
DO/S2A /DA- pour le site de BOURGES GUERRY  
DO/S2A /DA- pour le site de BRUZ ;  
DO/S2A /DA- pour le site de BISCAROSSE  
DO/S2A /DA- pour le site du BOUCHET  
DO/S2A /DA- pour le site de CAZEAUX LA TESTE  
DO/S2A /DA- pour le site de SACLAY  
DO/S2A /DA- pour le site de TOULON MOURILLON  
DO/S2A /DA- pour le site de ST MEDARD EN JALLES  
DO/S2A /DA- pour le site de TOULOUSE BALMA

**Destinataires :**

DGA/DRH  
DP  
DP/SEREBC  
DO/D  
DT /D  
DO/UM AMS  
DO/UM ACE  
DO/UM COE  
DO/UM ESIO  
DO/UM HMI  
DO/UM HORUS  
DO/UM NAV  
DO/UM NBC  
DO/UM TER  
S2A/D  
S2A/SJC  
S2A/GC  
S2A/BEDC  
S2A/PSA  
S2A/QPM  
S2A/PACH  
Chrono S2A